

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le 4 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 27 février dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jacqueline DOHET, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN, Samir EL AABBAOUI (arrivé à 18 H 40), Edith BAUWENS, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Julien TAVERNIER, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Georges DE SAUW a donné procuration à Sébastien PERRIOT.  
Alain DAUBERCY a donné procuration à Audrey ROBLIN.  
Françoise MORELLE a donné procuration à Zora ZOUAOUI.  
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.  
Didier HOLT a donné procuration à Angéla BAUDUIN.

**Etaient absents :**

Carole DEMAURY.  
Emmanuel LEMOINE.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvie FAUVERGUE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

*A l'unanimité :*

- Approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 février 2020.
- N'émet pas de remarque au compte-rendu des décisions du Maire prises du 27 janvier 2020 au 21 février 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Procède à la reprise anticipée des résultats 2019 au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion.
- Actualise l'Autorisation de Programme –Crédits de Paiement – Opération 101 – ouverte par délibération du 4 avril 2017 pour la réhabilitation de la piscine.

A La majorité :

- Maintient pour 2020, les taux d'imposition en vigueur inchangés depuis 2010,  
*Vote contre de Madame Angéla BAUDUIN, de Monsieur Rémi Miquet et de Monsieur Didier HOLT par procuration (liste « Construisons ensemble Leforest au futur »).*
- Adopte le Budget Primitif Principal de la Ville de Leforest pour l'exercice 2020, proposé en équilibre comme suit :  
Section de fonctionnement : Dépenses/Recettes : 7 436 602,14 € ;  
Section d'investissement : Dépenses/Recettes : 6 950 756,83 € ;  
*Abstention de Monsieur Rémi MIQUET, Madame Angéla BAUDUIN et de Monsieur Didier HOLT, par procuration (liste « Construisons ensemble Leforest au futur »). Abstention de Monsieur Jean-Claude SZYPULA.*

A l'unanimité :

- Fixe la subvention 2020 du C.C.A.S. à 231 000 € et décide que les versements de cette subvention s'effectueront en fonction de leurs appels de fonds.
- Se prononce favorablement sur les subventions aux associations pour l'exercice 2020 pour un montant total de 99 945 €.
- attribue, suite à la liquidation amiable de la société G.M. Morel, le lot 3 menuiseries intérieures pour le chantier de réhabilitation de la piscine, à l'entreprise S.E.M. Menuiserie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché chauffage-ventilation-plomberie sanitaire de la réhabilitation de la piscine ; cet avenant n'apportant aucune modification financière au marché.
- Se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition d'un terrain, signée entre Enedis et la Ville, et relative à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique rue Léo Lagrange, suite au projet d'enfouissement des réseaux et de réfection des trottoirs rue Casimir Beugnet, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Reconduit à l'identique les tarifs des manifestations culturelles.
- Renouvelle l'adhésion à l'association « Droit de Cité ».
- Attribue une subvention de 90 € à l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la C.A.H.C. pour la formation de deux jeunes Leforestois.
- Attribue une subvention d'un montant de 800 € à l'association « Le Comité des Fêtes du Planty » pour l'organisation et la coordination des moyens de la Fête des Voisins 2020.
- Attribue une subvention d'un montant de 650 € à l'association « Les Amis du Plan d'Eau » pour l'organisation du Challenge de la Ville.
- Adopte les modifications du tableau des emplois, considérant qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes au regard des évolutions de carrière au sein des effectifs de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

*L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*